

12C07

12C07

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-En demande de renouvellement, U-Refusé
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
	Aire de titres en traitement
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
	Territoire approuvé non désignable
	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BESM)
	Aire d'excavation
	Autorisation sans bail
	Certificat d'autorisation
	Déclaration de conformité
	CM (concession minière) ou BEF (Permis d'exploitation sous forme de bail)
	Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite après la sigle, et le code dans la partie droite du statut du site d'excavation

Substance extraite	(I) Gravier	(O) Dolomie	(U) Autre
(A) Sable	(J) Inconnu	(P) Pierre concassée	(X) Calcite
(C) Calcaire	(L) Lignite	(R) Résidu miniers inertes	
(E) Pierre dimensionnelle	(M) Marbre	(S) Sable	
(E) Minéral de silice	(N) Terre noire	(T) Tourbe	

Statut du site d'excavation
(O) Ouvert sous conditions (O) Ouvert (F) Fermé (N) Non autorisé (T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbaine
- Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire soustrait au jalonnement et à la désignation sur carte pour le pétrole et le gaz naturel (sans permis)
- Territoire ou le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte minière

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif
Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James
Terres de catégorie II
Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini
Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)
Nissinan de Bebiante, Essipik, Mashewish, Nutsukuan

Frontières
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 2020
est de 19°22' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 9,8"
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 20
48°30'00" Coordonnée géographique
648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 20
Echelle 1:50 000
0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

